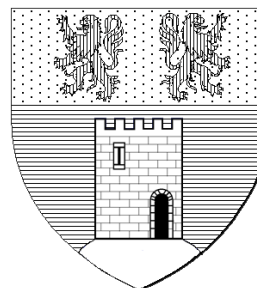


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 18 JANVIER 2019

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM DE CARLO Roger, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : MM AMIC Philippe, COURNEDE Mathieu, LAUGIER Robert.

Le Maire ouvre la séance à 20H30 en accueillant Sophie AUDIBERT, Secrétaire de Mairie ainsi que les candidates et les candidats à la reprise de la gérance de l'Agence Postale Communale. Il souhaite ses meilleurs vœux pour 2019 à l'ensemble des participants.

Il précise que l'ordre du jour sera modifié pour aborder en premier lieu l'audition des candidats, la sélection se faisant en fin de Conseil et à huis clos.

Première Partie : Agence Postale Communale

Le Maire donne lecture de la lettre de démission de Lucie REUBIRA de ses fonctions de Gérante de l'Agence Postale Communale. D'un commun accord et en tenant compte du solde de ses congés et du préavis, la date de cessation d'activité a été fixée au 19 janvier 2019.

En urgence et pour limiter la vacance du poste, il a été procédé à un appel à candidature sur une période de 15 jours avec une date limite de dépôt des dossiers au 17 janvier.

Établi le : 22/03/2019

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

L'information a été largement diffusée au-delà de la commune et par différents modes, affichage, messages, publications ...

A la clôture de l'appel à candidature, huit demandes ont été enregistrées. Il a été remis à chacun des candidats la fiche de poste ainsi qu'une invitation pour le Conseil Municipal précisant que seules les candidatures des personnes présentes seront examinées.

Ces règles précisées et pour lever toute ambiguïté, les conseillers municipaux sont invités le moment venu à se déterminer sur le critère objectif qui consiste à retenir « la personne la plus adaptée au poste ».

Le Conseil s'accorde sur le procédé de sélection suivant :

Présentation de la fiche de poste par Sophie, qui a été chargée de la gérance pendant 23 ans, et réponses aux questions des candidats en groupe,

Puis audition des candidats un par un (présentation de leur parcours, motivation, perception du poste, questions).

Six candidates et un candidat s'étant présentés, ils ont été auditionnés par ordre d'éloignement de leur domicile, du plus loin au plus près.

Les règles de vote sont précisées : vote à bulletin secret avec des bulletins préparés à l'avance pour ne pas être repérables. En cas de candidats ex-æquo, un deuxième tour est limité aux deux ex-æquo.

Les candidats sont remerciés pour l'intérêt manifesté envers l'emploi proposé par la Commune. Ils seront informés personnellement par le Maire dès le lendemain.

A l'issue de la séance et à huis clos, après vote à bulletin secret à un tour, le choix s'est porté majoritairement sur Katia PENEAU, résidant à Rioufret à Lachau.

Deuxième partie : reprise de l'ordre du traditionnel

Le Maire revient sur les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Les vœux ont connu une bonne participation et ont mis en évidence la question de la vitesse et de la sécurité routière dans le village.

Des réponses à apporter sont à l'étude.

Lors des travaux de reprise de l'écoulement des eaux usées de la Maison de Loulou et Éliette BOSCO et du remplacement de la grille de collecte des eaux pluviales dans la partie haute de la Grand Rue, des pavés seront mis en œuvre pour ralentir la vitesse des véhicules.

Le SMIGIBA a tenu une réunion sur Lachau avec les maires de la vallée de la Méouge. Des plaquettes ont été demandées pour expliquer aux riverains leurs droits et obligations quant à l'entretien des berges et aux travaux susceptibles ou non d'être réalisés ainsi que leur financement. De plus une réunion avec la municipalité de Ballons sera organisée pour examiner les problèmes communs sur nos deux rives.

Céline TRUCHET a manifesté son intention de démissionner de ses fonctions de Régisseuse du marché. D'un commun accord, un délai de réflexion pourrait permettre de réexaminer la situation. Le travail réalisé par Céline doit être salué tant elle est à l'origine du succès et de l'essor constant du marché des producteurs.

Il est rappelé que la Commission Projets n'est en aucun cas un Conseil Municipal bis mais bien un lieu pour faire émerger des projets dans l'intérêt du village et de ses habitants.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Il est donné lecture de la réponse de Madame la Sous-Préfète à Madame HARROUE.

Le loto de la Mairie est programmé le samedi 23 février 2019 à 20 H 30.

Le Maire donne lecture des délibérations de la dernière séance et rappelle l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2018

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le projet de réfection de l'éclairage public transmis par le SDED ne permet pas de vérifier si toutes les observations formulées par la commune ont été prises en compte. Les services seront recontactés pour vérification avant validation définitive.

3-EAU

Information est donnée sur les nouvelles modalités d'intervention de L'agence de l'Eau dans le cadre de son 11ème programme. Le bénéfice des subventions est désormais conditionné par le prix de facturation de l'eau. Si la commune mettait en pratique les règles fixées par l'Agence de l'Eau, on atteindrait une facturation au m³ de près de 3 €, ce qui n'est pas supportable pour les usagers. En conséquence, le Conseil à l'unanimité décide de maintenir le statu quo.

4- BÂTIMENT DANGEREUX

L'état de dangerosité de l'écurie appartenant à Rolland SARLIN sur la place du Vieil Hôtel est à nouveau signalé par les voisins immédiats et les proches voisins. Des photos ont été prises des fentes qui affectent la structure. Suite à l'effondrement des immeubles à Marseille, les Préfectures sont très vigilantes sur les procédures de péril.

Dans l'immédiat, le Maire est mandaté pour alerter à nouveau le propriétaire sur les mesures urgentes à prendre pour faire cesser tout danger.

5-COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de communes : Le recours aux employés intercommunaux sera limité au maximum pour réduire les frais de fonctionnement.

École : Le SIVOS a transmis un courrier mentionnant le coût par enfant fréquentant l'école de Séderon et renvoyant à deux comptes budgétaires qui globalisent les dépenses de fonctionnement. Un courrier sera adressé au Président pour plus de

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

précisions. Il sera remis en main propre par Marie-Line TREMORI qui représente la Commune lors de la prochaine réunion du SIVOS.

Bâtiments communaux :

Ancienne école : Mathieu COURNEDE sera relancé pour un devis d'isolation de l'ancienne salle de classe, les combles de l'ancien appartement seront traités contre les rats et l'accès sécurisé (pose de poignées à la trappe de visite).

Mairie et abords : Le devis d'Alex RIGAT pour la fabrication et la pose des barrières en face de la Mairie pour régler le stationnement est retenu pour 2 340 €. Celui pour l'inscription « Mairie » et « Liberté Égalité Fraternité » sous réserve de validation de la police d'écriture auprès de la Préfecture est accepté pour 990 €.

6- QUESTIONS DIVERSES

Autorisation est donnée de mandater dans le respect des règles budgétaires avant le vote du budget 2019 qui interviendra en mars. (*délibération n°2019-01*)

Autorisation est donnée au remboursement des frais avancés par Viviane MIONE pour la décoration de Noël de la salle des fêtes. (*délibération n°2019-02*)

La famille SIMON de Rioufret a fait don à la commune d'une multitude de DVD de films. La meilleure solution pour en faire profiter les habitants sera recherchée.

Des dossiers sont à disposition des producteurs de lavande jusqu'à fin février pour l'indemnisation suite à la sécheresse qui les a affectés en 2017.

Le Président du Comité des fêtes d'Eygalayes souhaitant avancer sa fête votive d'une semaine signale un risque de chevauchement des festivités le 17 août. Des échanges ont eu lieu entre les Présidents des Comité des fêtes et les Maires. Une proposition a été faite.

Une importante course cyclotouriste traversera Lachau le 20 avril. Le Maire se rapprochera du Président de la Fédération Départementale des Hautes-Alpes pour l'organisation matérielle.

Le coffre sera fixé dans l'Agence postale Communale. Des étagères seront installées pour présenter les produits à la vente. Les tableaux offerts par la famille AUDIBERT seront installés à l'Église et dans la salle du Conseil. Monique GIBIER supervisera les opérations.

Monique GIBIER s'interroge sur le positionnement des toilettes dans l'appartement du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste en vue de la permanence médicale. Le Docteur LIOTARD ne s'est pas encore manifesté officiellement.

Sur Eygalayes Madame Annie PASCAL dispose de bons pour la stérilisation des chats attribués à son association par la SPA. Contact sera pris avec la SPA pour l'obtention de bons pour Lachau.

Martine MOULLET de Ballons informe qu'elle se tient à la disposition des personnes opposées à l'installation des compteurs Linky pour les aider dans leurs démarches.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance est levée à 0 H 15.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet